

**Pacte Départemental pour le Développement Durable – dossier de  
candidature de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 34*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que pour assurer à Dieppe un développement équilibré, respectueux de l'environnement et créateur d'emplois, en conciliant justice sociale, préservation de l'environnement et progrès économique, la municipalité souhaite mettre en œuvre une véritable politique de développement durable.

Afin de répondre à ces enjeux, la Ville de Dieppe s'est engagée le 26 mars dernier dans une démarche d'Agenda 21 qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'Agenda 21 d'agglomération.

Cette démarche stratégique menée à l'échelle du territoire, visant à la définition d'orientations durables pour notre ville et à la mise en œuvre d'un programme d'actions, se construit autour de grandes thématiques que sont la gestion raisonnée des ressources naturelles et des déchets et la modification des modes de consommation et de production, l'aménagement du territoire, le développement social et culturel équitable et solidaire, le développement d'une mobilité durable ainsi que la solidarité internationale et la coopération décentralisée.

La mise en place d'un comité de pilotage et de trois collègues assure la transversalité du dispositif.

La démarche de démocratie locale instaurée par la municipalité assure quant à elle l'implication des habitants dans la démarche.

Cependant, l'information, la sensibilisation et l'éducation de l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de développement durable est indispensable à la réussite d'un tel projet. C'est pourquoi la municipalité souhaite développer les moyens dont elle dispose pour animer la politique municipale et coordonner les actions menées en faisant intervenir deux ambassadeurs de développement durable.

Ainsi, dans le cadre du pacte départemental pour le développement durable de Seine-Maritime, il est proposé de faire appel au soutien du Département pour créer et accompagner la mise en œuvre de cette mission municipale pour le développement durable.

Ce soutien se décompose d'une part en un accompagnement technique par le prestataire du Département qui pourrait porter sur une assistance méthodologique à la mise en place de la mission municipale pour le développement durable (définition des profils requis par les ambassadeurs de développement durable et articulation avec les moyens existants...) et sur la définition d'un programme de sensibilisation et d'éducation des différents acteurs. D'autre part, il est sollicité le soutien financier du Département sur les dépenses de personnel relatives à la création de deux postes d'ambassadeurs de développement durable.

Considérant l'avis formulé par la commission n°3 réunie le 23 juin dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affirmer l'engagement de la Ville de Dieppe dans une démarche de développement durable,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement et le soutien financier du Département dans le cadre du pacte départemental pour le développement durable de Seine-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce pacte départemental pour le développement durable.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **34 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, groupe Centriste et M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant),**

☞ **5 « abstentions » : le groupe « Dieppe Ensemble ».**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**